

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES**

**Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye**

**SEANCE DU  
11 mars 2024**

**PUBLIE LE : 19 MARS 2024**

**Délibération n°240311-3 : Rapport d'orientation budgétaire 2024**

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pas pu siéger le 4 mars deux mille vingt quatre par suite de l'absence de quorum.

**SEANCE DU 4 MARS 2024**

**PRESENTS**

**ACHERES**

Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE  
Camille VAUR, DELEGUEE TITULAIRE  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE  
Thomas AUBERT, DELEGUE TITULAIRE  
Isabelle GUILLOT, DELEGUEE TITULAIRE  
Sylvie PORET, DELEGUE TITULAIRE  
Françoise MERY, DELEGUEE TITULAIRE  
Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE  
Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE  
Nourreddine LIAOUI, DELEGUE TITULAIRE  
Sophie CHERGUI, DELEGUEE TITULAIRE  
Nicolas LABORDE, DELEGUE TITULAIRE  
Bruno MOUSSET, DELEGUE TITULAIRE  
Jean-Marc PROVOST, DELEGUE TITULAIRE  
Rémi PUISSEGUR-RIPET, DELEGUE SUPPLEANT  
Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE  
Jean-Marc AMIOT, DELEGUE TITULAIRE  
Benoit VIGNES, DELEGUE TITULAIRE  
Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE  
Clément BORDE, DELEGUE TITULAIRE  
Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT  
Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT

**AIGREMONT  
ANDRESY**

**CARRIERES-SOUS-POISSY**

**CARRIERES-SUR-SEINE**

**CHANTELOUP-LES-VIGNES**

**CHAPET  
CHAVENAY**

**DAVRON  
EPONE**

**FEUCHEROLLES**

**L'ETANG-LA-VILLE**

**LA CELLE-SAINT-CLOUD**

**LE PORT-MARLY**

**LE VESINET**

**MAREIL SUR MAULDRE  
MARLY-LE-ROI**

**MEDAN  
MONTESSON  
MORAINVILLIERS**

**ORGEVAL  
POISSY**

**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

**TRIEL-SUR-SEINE**

**VILLENNES-SUR-SEINE**

**SIVOM MAISONS-MESNIL**

**Assistaient à la séance :**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys  
Madame Gaëlle LEVEUGLE, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

|                           |          |           |
|---------------------------|----------|-----------|
| <b>Nombre de communes</b> | <b>:</b> | <b>40</b> |
| <b>Nombre d'EPCI</b>      | <b>:</b> | <b>2</b>  |
| <b>QUORUM</b>             | <b>:</b> | <b>43</b> |
| <b>Délégués présents</b>  | <b>:</b> | <b>37</b> |

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le cinq mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

## SEANCE DU 11 MARS 2024

### PRESENTS

**ACHERES**

Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE

**CHAMBOURCY**

Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE

**CHATOU**

Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE  
Franck PACQUET, DELEGUE SUPPLEANT

**CRESPIERES**

Didier LE SAUX, DELEGUE TITULAIRE

**FEUCHEROLLES**

Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE

**L'ETANG-LA-VILLE**

Florence GENOUVILLE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**LE VESINET**

Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT

**MARLY-LE-ROI**

Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE

**MORAINVILLIERS**

Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE

**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Daniel LEVEL, PRESIDENT

Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

Virginie ALBAR, DELEGUEE TITULAIRE

### ABSENTS EXCUSES

**ACHERES**

Camille VAUR, DELEGUEE TITULAIRE

Fatiha YAHIAOUI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Sarah SABOURIN, DELEGUEE SUPPLEANTE

Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE

Thomas AUBERT, DELEGUE TITULAIRE

Isabelle GUILLOT, DELEGUEE TITULAIRE

Sylvie PORET, DELEGUE TITULAIRE

Philippe CORBIER, DELEGUE SUPPLEANT

Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE

Eric BUISSEREZ, DELEGUE SUPPLEANT

Amélie SOUCHET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE

Stéphane GIRAudeau, DELEGUE SUPPLEANT

Françoise HASSAN, DELEGUEE SUPPLEANTE

Nicolas LABORDE, DELEGUE TITULAIRE

Bruno MOUSSET, DELEGUE TITULAIRE

Bertrand DEGRAVE, DELEGUE SUPPLEANT

Jacques DOLCI, DELEGUE TITULAIRE

Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE

Mickael LITTIERE, DELEGUE SUPPLEANT

Sébastien LEBEL, DELEGUE SUPPLEANT

Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE

Marie-Françoise DARRAS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Rose-Marie ABEL, DELEGUEE SUPPLEANTE

Jean-Marc PROVOST, DELEGUE TITULAIRE

Martine ETARD, DELEGUEE SUPPLEANTE

Virginie ROTH, DELEGUEE TITULAIRE

Denise GALTIE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Nathalie MADELAINE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Béatrice DI PERTO, DELEGUE TITULAIRE

Marie TAINMONT, DELEGUEE TITULAIRE

Michel CORREIA, SECRETAIRE

Alexia PENNAMEN, DELEGUEE TITULAIRE

Gilles THUILLIER, DELEGUE SUPPLEANT

Claire OROSCO, DELEGUEE TITULAIRE

Jean-Marc AMIOT, DELEGUE TITULAIRE

**CROISSY-SUR-SEINE**

**DAVRON**

**ECQUEVILLY**

**EPONE**

**FEUCHEROLLES**

**HOUILLES**

**L'ETANG-LA-VILLE**

**LA CELLE-SAINT-CLOUD****LE PECQ**  
**LE PORT-MARLY****LE VESINET****LES ALLUETS-LE-ROI****LOUVECIENNES****MAREIL SUR MAULDRE****MAREIL-MARLY****MARLY-LE-ROI****MAULE****MEDAN****MONTESSEN****ORGEVAL****POISSY****SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**  
**SAINT-NOM-LA-BRETECHE****VERNEUIL-SUR-SEINE****VERNOUILLET****VILLENNES-SUR-SEINE**  
**SIVOM MAISONS-MESNIL**

Blaise VIGNON, DELEGUE TITULAIRE  
Olivier MOUSTACAS, DELEGUE SUPPLEANT

Accusé de réception en préfecture  
078-247800055-20240319-240311-3-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Gwendoline DESFORGES, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE  
Anne-Marie VAN DER HEIJDEN, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Nabil FAOUSSI, DELEGUE TITULAIRE  
Virginie DORO, DELEGUE TITULAIRE  
Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT  
Olivier COSTES, DELEGUE TITULAIRE  
Véronique HOULLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Florence ESNAULT, DELEGUE TITULAIRE  
Armelle VALLOT, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Blandine BOUZERAND, DELEGUEE TITULAIRE  
Karine GONCALVES, DELEGUEE TITULAIRE  
Gabriella PANICCIA, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Marie-Catherine FRAMBOISIER, DELEGUEE TITULAIRE  
Bertrand LE BOUCHER D'HEROUVILLE, DELEGUE SUPPLEANT  
Aude GUERITEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Geneviève PINCON, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Xavier CAPRON, DELEGUE TITULAIRE  
Huguette FOUCHE, DELEGUEE TITULAIRE  
Françoise FABRER, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Dominique BREUZIN, DELEGUE TITULAIRE  
Sandra CHEVRIE, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Claude GRAPPE, DELEGUE SUPPLEANT  
Tristan DREUX, DELEGUE SUPPLEANT  
William PETROVIC, DELEGUE SUPPLEANT  
Thomas BATIGNE, DELEGUE TITULAIRE  
Karel KURZWEIL, DELEGUE SUPPLEANT  
Pascale COURMONT, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Rania SLIM, DELEGUEE TITULAIRE  
Anthony HERRY, DELEGUE SUPPLEANT  
Nadia BEN ALLA, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Lutgard ROUX, DELEGUE TITULAIRE  
Sandrine LOEMBE, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Jean-Michel CHARLES, DELEGUE SUPPLEANT  
Claude KOPELIANSKIS, DELEGUE TITULAIRE  
Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE  
Claudette DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Communes non représentées :** AIGREMONT, ANDRESY, CARRIERES-SOUS-POISSY, CARRIERES-SUR-SEINE, CHANTELLOUP-LES-VIGNES, CHAPET, CHAVENAY, CONFLANS-SAINTE-HONORINE, CROISSY-SUR-SEINE, DAVRON, ECQUEVILLY, EPONE, HOUILLES, LA CELLE-SAINT-CLOUD, LE PECQ, LE PORT-MARLY, LES ALLUETS-LE-ROI, LOUVECIENNES, MAREIL SUR MAULDRE, MAREIL-MARLY, MAULE, MEDAN, MONTESSEN, ORGEVAL, POISSY, SAINT-NOM-LA-BRETECHE, TRIEL-SUR-SEINE, VERNEUIL-SUR-SEINE, VERNOUILLET, SIVOM MAISONS-MESNIL,

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

|                                       |   |                       |
|---------------------------------------|---|-----------------------|
| <b>Nombre de communes</b>             | : | <b>40</b>             |
| <b>Nombre d'EPCI</b>                  | : | <b>2</b>              |
| <b>QUORUM</b>                         | : | <b>Pas Nécessaire</b> |
| <b>Délégués présents</b>              | : | <b>13</b>             |
| <b>Pouvoirs</b>                       | : | <b>/</b>              |
| <b>Délégués comptant pour le vote</b> | : | <b>13</b>             |

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107 ;

**VU** le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

**VU** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

**VU** le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

**VU** la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024, annexé à la présente ;

**PREND ACTE** de la tenue du débat qui s'ensuivit ;

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **19 MARS 2024**

Transmis en Préfecture et affiché le **19 MARS 2024**

**Pour extrait conforme**

**Martine LEPAGE**  
Secrétaire de séance

**Daniel LEVEL**  
Président du Syndicat Intercommunal



## **OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024**

**RAPPORTEUR** : Le Président,

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

### **I. Synthèse de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027**

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.

A cet égard, la trajectoire d'évolution du solde public est définie globalement et spécifiquement pour chaque sous-secteur de l'administration de la manière suivante :

|   | 2022        | 2023        | 2024        | 2025        | 2026        | 2027        |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Solde public effectif</b>                    | <b>-4,8</b> | <b>-4,9</b> | <b>-4,4</b> | <b>-3,7</b> | <b>-3,2</b> | <b>-2,7</b> |
| dont administrations publiques centrales        | -5,2        | -5,4        | -4,7        | -4,3        | -4,2        | -4,1        |
| <b>dont administrations publiques locales *</b> | <b>0,0</b>  | <b>-0,3</b> | <b>-0,3</b> | <b>-0,2</b> | <b>0,2</b>  | <b>0,4</b>  |
| dont administrations de sécurité sociale        | 0,4         | 0,7         | 0,6         | 0,7         | 0,9         | 1,0         |

Ainsi, pour dégager 0,4 point de PIB d'excédent budgétaire en 2027, les dépenses des Administrations publiques locales\* (APUL) doivent baisser dans le PIB de 1 point sur cette période.

| <b>Trajectoire des APUL</b> | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|------|
| En % PIB                    |      |      |      |      |      |      |
| Dépenses                    | 11,2 | 11,1 | 11,0 | 10,8 | 10,5 | 10,2 |
| Recettes                    | 11,2 | 10,8 | 10,7 | 10,7 | 10,6 | 10,6 |
| Solde                       | 0,0  | -0,3 | -0,3 | -0,1 | 0,2  | 0,4  |

Les montants annuels prévisionnels des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sont fixés de la manière suivante :

| (en millions € courants) | 2023   | 2024   | 2025   | 2026   | 2027   |
|--------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Concours financiers      | 54 953 | 54 391 | 54 959 | 55 666 | 56 043 |

L'État s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire nationale d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Elle

correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point :

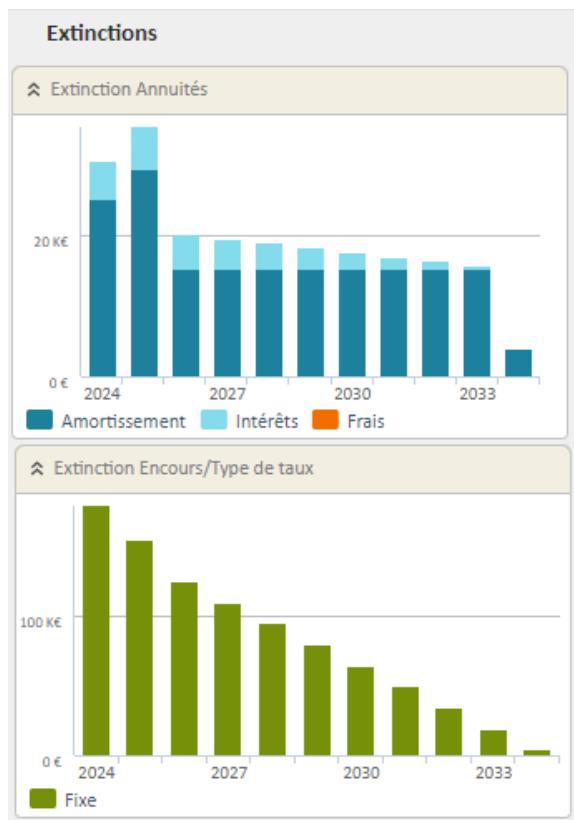
Accusé de réception en préfecture  
078-247800055-20240319-240311-3-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

|  | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|--|------|------|------|------|------|
| Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%) | 4,8  | 2,0  | 1,5  | 1,3  | 1,3  |

## **II. Etat de la dette**

Le syndicat a souscrit fin 2023 à un nouvel emprunt de 150 k€ au taux fixe de 4.28% sur 10 ans afin de couvrir la fin des travaux de la fourrière et les travaux nécessaires à l'entretien des vignes.

Le précédent emprunt souscrit en 2010 s'éteint en 2026.



Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes qui intègrent une estimation de la reprise anticipée des résultats.

Seule la section peut équilibrer ses dépenses avec des recettes propres, les autres sections ne sont financées que par la participation des communes.

Les principaux arbitrages par section sont les suivants :

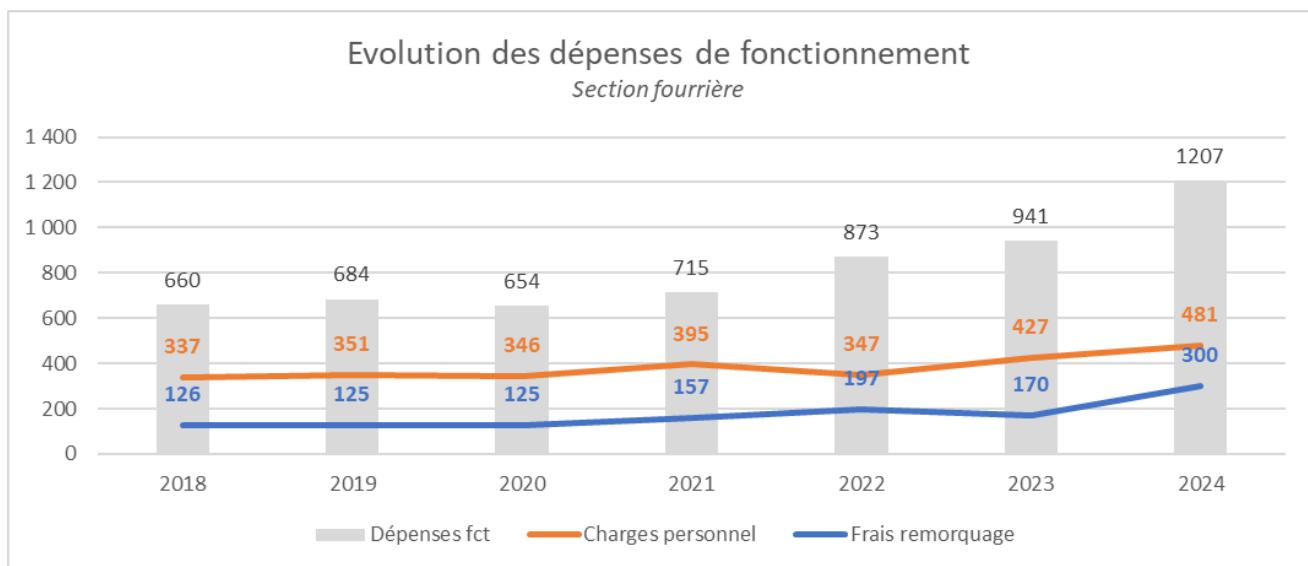
|                   | Participation par habitant proposée | Hausse vs n-1 |       | Recettes propres | Arbitrages attendus                                | Commentaires   |
|-------------------|-------------------------------------|---------------|-------|------------------|--|--|
| Fourrière         | 0.74 €                              | 0.03 €        | 3.9%  | ✓                | Hausse de la participation des communes à arbitrer | Une hausse qui suit les augmentations cadastrales, une partie de la hausse des besoins du fait de l'augmentation des prix du marché de remorquage sera financée par les excédents passés et des recettes propres dynamiques. |
| Vignes            | 43 300 €                            | 16 300 €      | 60.4% | ✗                | Hausse de la participation des communes à arbitrer | Une hausse importante pour financer le nouvel emprunt et compenser l'épuisement des excédents passés pour financer la section d'investissement   |
| Centre de Secours | 39.69 €                             | 1.49 €        | 3.9%  | ✗                | Sans objet   | Pas de marges de manœuvre pour Unilys qui ne fait que répondre aux appels des contributions du SDIS  |
| CSAPA             | 0.25 €                              | 0.01 €        | 4.2%  | ✗                | Sans objet   | Pas de marges de manœuvre pour Unilys qui ne fait que répondre aux appels de charges de l'hôpital  |

### III. Section « Fourrière »

#### A. Section de fonctionnement

##### 1) Les dépenses de fonctionnement

Le coût de la fourrière est de (1 207 k€), soit une hausse de (+66 k€) vs Budget 2023 et de (+266 k€) vs réalisé 2023.



Cette hausse s'explique par des augmentations sur les postes suivants :

- ✓ Les charges de personnel (+54 k€) vs 2023 : dont (+26 k€) sur le personnel extérieur (hausse de la quote-part Unilys afin de compenser le départ du SIARSGL vers la CASGBS, et coût d'intervention du SIFU pour le nettoyage des cages des animaux), (+28 k€) sur le personnel permanent, personnel de catégorie C fortement impacté par les dernières réformes ;
- ✓ Nouveau marché de remorquages des véhicules (+130 k€), l'ancien marché a pris faute d'agrément du prestataire. Les nouveaux prix négociés sont très au-dessus de ceux du précédent ;
- ✓ Réparations de la chatterie (+10 k€) ;
- ✓ Energie et fluides (+10 k€) ;
- ✓ Amortissements (+10 k€).

a) *Chapitre 011 – Charges à caractère général*

Il est proposé d'inscrire 607 k€ en charges à caractère général, soit une hausse de (+101 k€) vs Budget 2023 et de (+220 k€) vs réalisé 2023. L'augmentation des prix de remorquage des véhicules pèse très fortement sur le chapitre.

Accusé de réception en préfecture  
072023031910031136  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Les principaux postes de dépenses se répartissent de la manière suivante :

- Les frais de remorquage des véhicules (300 k€) soit en hausse de (+100 k€) vs Budget 2023 et (+130 k€) vs réalisé 2023 ;
- Des frais vétérinaires pour (40 k€), soit une baisse de (-2 k€) vs Budget 2023 et une hausse de (+10 k€) vs réalisé 2023 ;
- Des frais de maintenance (25 k€) conformément aux contrats de maintenance en cours : portes du hangar (2 k€), chaudière (3 k€), vidéosurveillance (6 k€), portail et barrière (4 k€), défibrillateurs, chambre froide, etc. ;
- Energie et fluides (50 k€) soit une baisse de (-30 k€) vs Budget 2023 et de (+10 k€) vs réalisé 2023, afin de mieux coller aux réalisations constatées et aux hausses des prix attendues ;
- Des frais d'entretien des espaces verts (20 k€), en hausse de (+4 k€) vs Budget et réalisé 2023 ;
- Frais divers (103 k€) : assurance (13 k€), achats de fourniture, nettoyage des locaux (7 k€), télécommunications (5 k€), vidange des bassins (3 k€), réparation du chariot élévateur (4 k€) dans l'attente de la livraison du nouveau prévu en mai 2023, vêtements de travail (5 k€), croquettes pour les animaux (5 k€), réparation de la porte du hangar (5 k€) ;
- La participation aux frais généraux de fonctionnement des services ressources mutualisés d'Unilys (32 k€), en hausse de (+5 k€) afin de prendre en compte l'augmentation de la quote-part associée au SIVOM. La quote-part avait été maintenue basse pour permettre au syndicat de retrouver un peu de fonds de roulement après la crise sanitaire et les travaux de la fourrière. Elle est aussi revue à la hausse (+3 points) afin de compenser le départ en 2026 du SIARSGL vers la CASGBS qui portait 19.5% des charges d'Unilys.

De nouvelles dépenses sont proposées pour 2024 :

- Réparation d'une fuite dans la chatterie (+10 k€) ;
- Installation d'un candélabre (+6 k€).

#### *b) Chapitre 012 – Charges de personnel*

Les charges de personnel sont en hausse de (+46 k€) vs Budget 2023 pour atteindre 481 k€.

Elles concernent les frais de personnels de la fourrière (341 k€), (+20 k€) vs Budget 2023, et la participation aux frais de personnels des services ressources mutualisés d'Unilys (135 k€), (+12 k€) vs budget 2023, et des frais d'intervention du SIFU pour le nettoyage des box des animaux (+5 k€).

Les frais Unilys sont stables, mais la quote-part du syndicat augmente de (+3 points) du fait du départ du SIARSGL à la CASGBS. Ces frais comportent le financement des salaires des équipes centrales : DGS, communication, juridique, finances, RH.

Pour mémoire l'équipe est constituée d'un chargé d'opération hébergé au sein des services ressources et, sur site, d'un chargé d'équipe, de trois agents polyvalents et d'un quatrième en accroissement d'activité. Enfin, un septième agent maintient sa décharge d'activité de service auprès du syndicat CFTC.

#### *c) Autres charges de gestion courante*

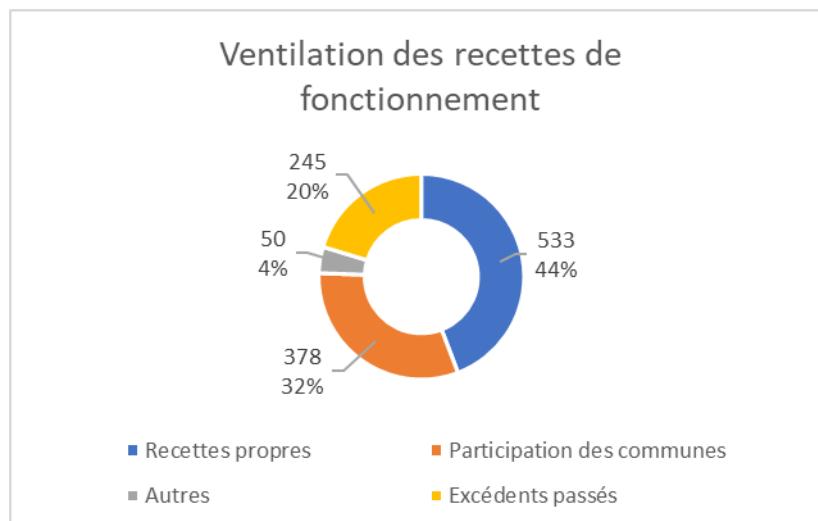
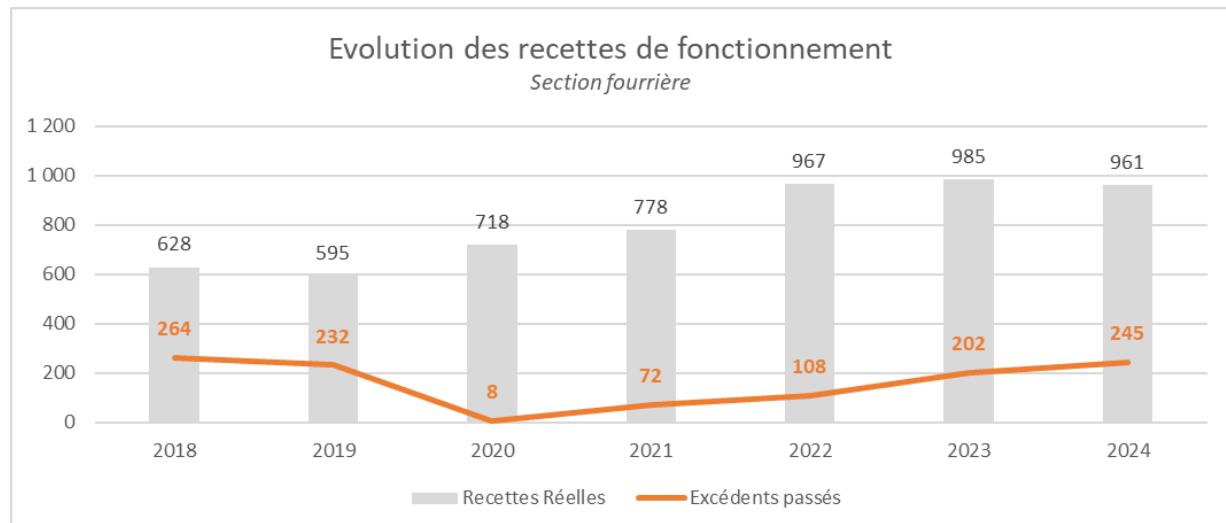
Il s'agit principalement des indemnités aux élus (27 k€), de la contribution à la Société Protectrice des Animaux (SPA) (22.5 k€), (3 k€) de frais informatique (licences et nom de domaine) et (10 k€) pour les régulations des recettes à rattacher, qui étaient dans la M14 en charges exceptionnelles.

A ces dépenses s'ajoutent les intérêts d'emprunts (4 k€), (+3 k€) pour couvrir les intérêts du nouvel emprunt, et les amortissements pour (47 k€), (+47 k€) vs 2023.

Acquisé de réception en préfecture  
K7824785050240319/2023-01-30  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

## 2) Les recettes de fonctionnement

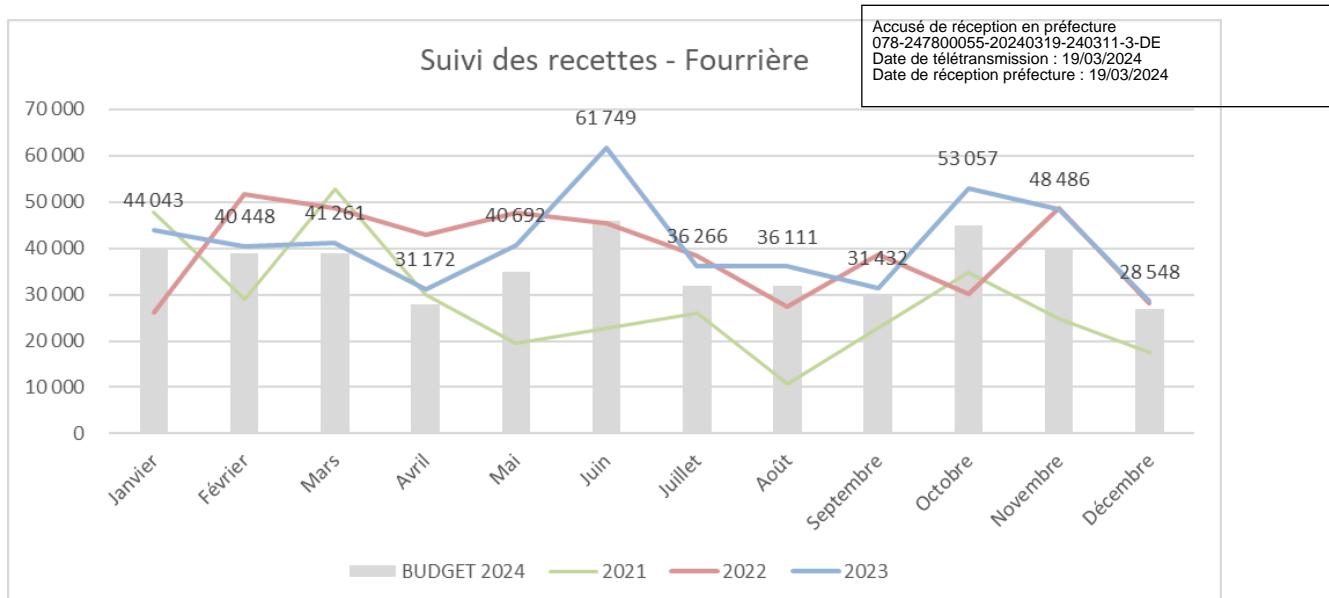
Après l'épuisement de ses excédents en 2020, le syndicat a pu réamorcer la constitution d'un fonds de roulement grâce à des recettes exceptionnelles en 2021.



### a) *Recettes du service - chapitre 75*

Les recettes propres de la fourrière sont proposées en hausse de +44 k€ vs Budget 2023 et en légère baisse (-10 k€) vs CA 2023 pour un total de 533 k€.

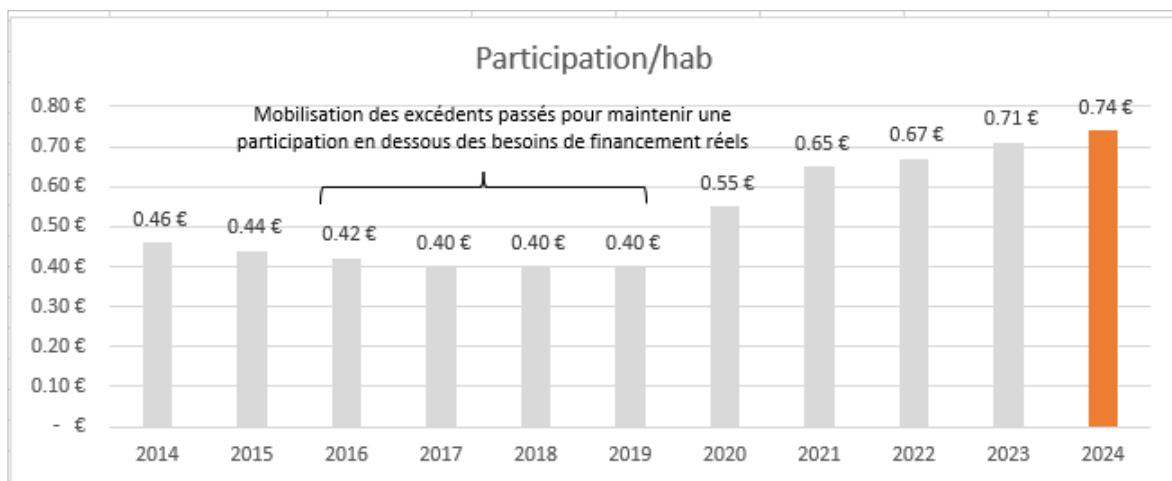
La fiabilisation des prévisions est complexe, aucun grand modèle ne se dégage d'une année sur l'autre pour modéliser les recettes futures.



*b) Les participations des communes - chapitres 73 et 74*

Il est proposé en 2024 de suivre l'évolution des bases cadastrales et d'augmenter la participation des communes de +3.9% pour un taux par habitant de 0,74 €, soit une hausse de +0,03 €. En cumul, l'impact serait de +21 k€ sur les participations de l'ensemble des communes.

Les participations représentent un tiers des ressources du syndicat en fonctionnement.



Le coût réel 2024 par habitant net des recettes propres est de 1,22 € (+0.04 € vs 2023), une partie des charges étant financées par la reprise des excédents passés.

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Nombre habitants         | 510 771       |
| Coût                     | 1 207 021 €   |
| Recettes propres         | 582 000 €     |
| Coût net                 | 625 021 €     |
| <i>Coût par habitant</i> | <i>1.22 €</i> |

*c) Autres recettes de fonctionnement - Chapitres 70 et 013 (49 k€)*

Il s'agit des recettes relatives au remboursement de la refacturation du chargé d'opérations aux autres syndicats membres d'Unilys (9 k€). Il s'agit également de recettes provenant des remboursements de charges de personnels (40 k€) en arrêt maladie ou en décharge d'activité de service.

**B. Section d'investissement**

## 1) Les dépenses d'investissement

Accusé de réception en préfecture  
078-247800055-20240319-240311-3-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

### a) *Les immobilisations*

Les besoins en investissement sont estimés à 221 k€.

Il s'agit principalement de travaux pour les quartiers des animaux :

- Divers petits achats (9 k€), dont (4.5 k€) de cartes extension pour les 11 caméras thermiques et de remplacements de potelets (2.8 k€) ;
- Résine et reprise des box et couloirs (97 k€) ;
- Remplacement du revêtement intérieur par du carrelage (60 k€) ;
- Poses d'ombrages pour les box extérieurs (26 k€) ;
- Fermeture de 4 box pour les chiens sauteurs (5 k€) ;
- Révisions des guillotines (8 k€) ;
- Divers travaux et aléas (16 k€).

Des RAR pour 132 k€ seront inscrits au moment de la reprise des résultats.

### b) *Les autres dépenses*

Les autres dépenses concernent l'emprunt souscrit en 2010 et relatif au réaménagement de la fourrière (22 k€), soit (+9 k€) vs 2023 pour financer le nouvel emprunt, et le versement à la ville de Poissy du FCTVA perçu pour le compte des travaux de la fourrière (179 k€).

Des RAR de 490 k€ seront inscrits pour le versement du FCTVA à Poissy.

## 2) Les recettes d'investissement

Il s'agit des dotations aux amortissements (47 k€), de la vente du chariot thermique (5 k€), et de la perception du complément du FCTVA (306 k€).

Des RAR de 46 k€ seront inscrits pour le FCTVA.

L'excédent passé est estimé à 640 k€ et sera mobilisé pour financer le versement du FCTVA à Poissy estimé à 669 k€.

## **IV. Section « Vignes »**

Le budget de cette section est réparti à parts égales entre les deux communes membres : Saint-Germain-en-Laye et Le Pecq.

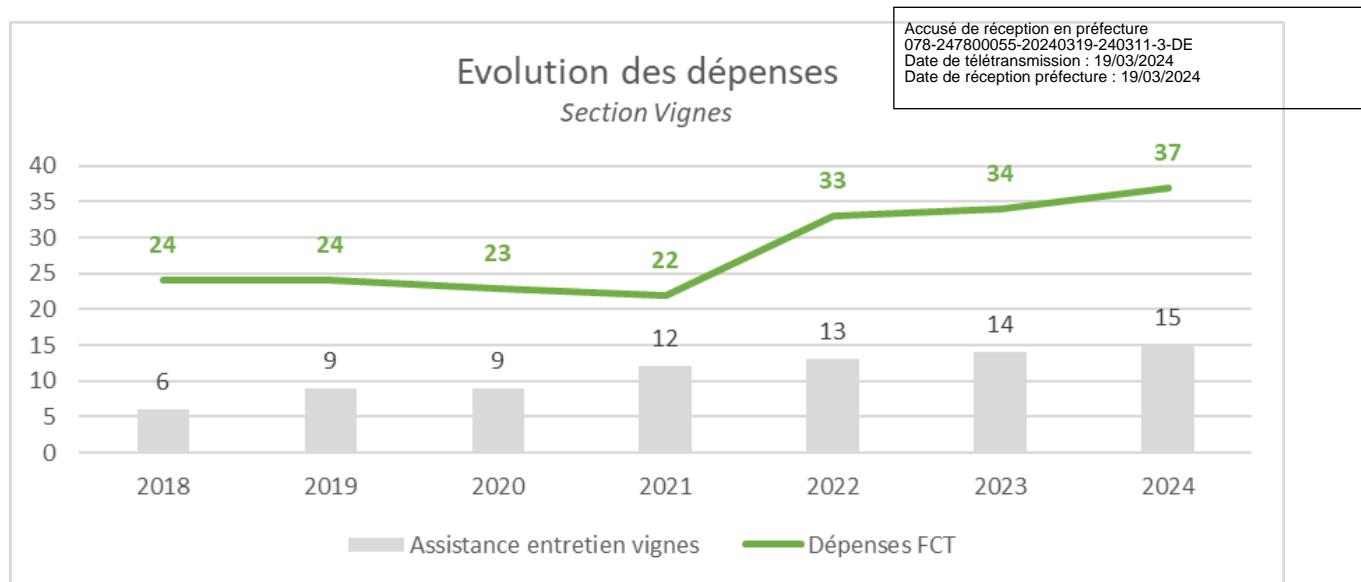
### **A. La section de fonctionnement**

#### 1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2024 sont estimées à 37 k€, auxquelles s'ajoutent 12 k€ de virement de section, en hausse de (+3 k€) vs Budget 2023 hors écriture d'équilibre.

Les dépenses comprennent :

- les honoraires relatifs à la prestation de conseil pour l'assistance technique et l'entretien des vignes (15 k€) qui pèsent pour 41% du total des dépenses de la section, (+1 k€) vs 2023 ;
- des frais complémentaires d'entretien (4 k€) (traitements, désherbage), (-3 k€) vs 2023 ;
- des frais divers comme l'achat de fournitures, les assurances (6 k€) ;
- la Quote-Part Unilys (8 k€), stable vs 2023 ;
- les indemnités des élus (1 k€), stable vs 2023 ;
- le remboursement des intérêts du nouvel emprunt contracté fin 2023 (2 k€) ;
- les amortissements (2 k€), (+1 k€) vs 2023.



## 2) Les recettes de fonctionnement

La participation des communes est un point à arbitrer lors de ce débat d'orientation budgétaire.

L'excédent de fonctionnement cumulé repris de l'année passée est estimé à 6 k€.

La participation des communes en 2023 était de 27 k€.

Soit un total en recettes de fonctionnement sans augmentation de la participation des communes à 33 k€.

Pour financer sa section d'investissement avec notamment le remboursement du nouvel emprunt (+4 k€), les RAR (+9 k€) et les travaux de palissage (+10 k€), la section a un besoin de financement de (+16 k€).

|  | ROB 2024  |                       | ROB 2024  |
|--|-----------|-----------------------|-----------|
| Dépenses réelles   | 35        | Participation         | 27        |
| Amortissements   | 2         | Excédents             | 6         |
| Dépenses FCT   | 37        | Recettes FCT          | 33        |
| GER  | 10        | Affectation résultat  | 4         |
| Capital  | 4         | Amortissements        | 2         |
| RAR 2023   | 9         | Excédents             | 5         |
| Dépenses INVST   | 23        | Recettes FCT          | 11        |
| <b>TOTAL Dépenses</b>                                    | <b>60</b> | <b>TOTAL Recettes</b> | <b>44</b> |
| Besoin net de financement = 60 k€ - 44 k€ = <b>16 k€</b> |           |                       |           |

Cela implique une hausse des participations de +8 k€ par commune, soit de +160% vs 2023 pour atteindre un total de 43.3 k€.

## B. La section d'investissement

### 1) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement du capital d'un emprunt contracté fin 2023 pour (4 k€), des RAR 2023 pour (9 k€) et de la MOE des travaux de palissage pour (10 k€) pour un total de 23 k€.

### 2) Les recettes d'investissement

L'investissement sera financé via les amortissements (2 k€), un excédent passé (5 k€), de l'affectation des résultats passés pour (4 k€) et d'un virement de la section de fonctionnement pour (12 k€).

En 2023, un emprunt de 50 k€ a permis de financer la réhabilitation et l'aménagement du chemin d'accès aux vignes pour 68 k€.

Accusé de réception en préfecture  
077-178000000000000000000000000000  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

## V. Section « Centre de secours »

### 1) Les dépenses de fonctionnement

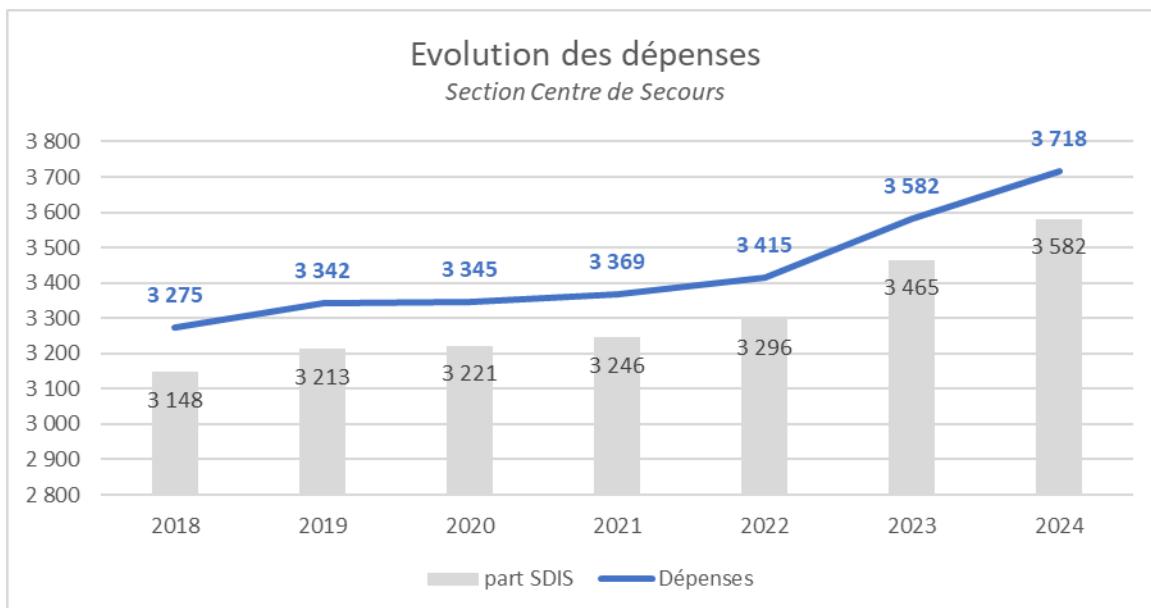
Les dépenses de fonctionnement pour 2024 sont estimées à 3 718 k€.

Les quatre principales lignes de dépenses sont :

- La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS 78). Elle s'élèvera à 3 582 k€ pour l'exercice 2024, en hausse de **+116 k€ (+3.4%)** vs 2023. La participation est calculée sur la base de l'évolution d'un indice INSEE qui est fortement impacté par l'inflation depuis 3 ans.

Elle représente 96% des dépenses de la section. Unilys ne pilote pas les montants à inscrire, et reçoit un courrier au cours du dernier trimestre de l'année n-1 donnant le montant de contribution décidé pour l'année suivante.

- Le 13<sup>ème</sup> mois des sapeurs-pompiers : le montant estimé pour 2024 est de 64 k€.
- Les dépenses de fonctionnement relatives au remboursement des services ressources mutualisés s'élèvent à 50 k€ pour la masse salariale et 13 k€ pour les charges générales.
- Les indemnités des élus (9 k€).



En 2023, la section était déficitaire, les montants estimés pour le 13<sup>ème</sup> mois des sapeurs-pompiers se sont révélés inférieurs au réel appelé.

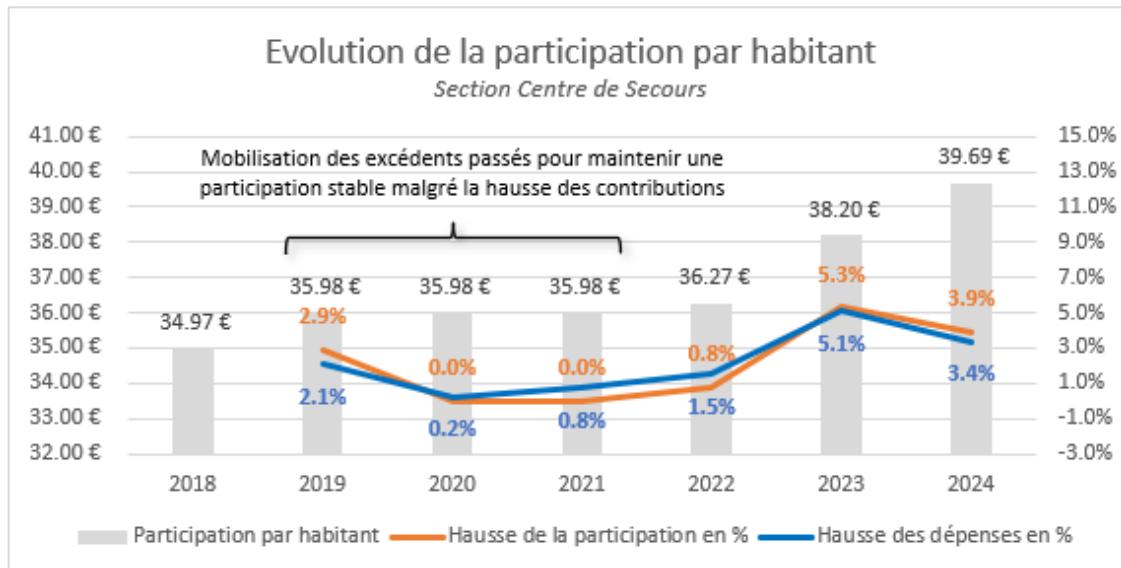
Faute d'excédents passés et de contribution par habitant suffisantes, le syndicat a du puiser dans les autres sections pour équilibrer cette section qui était à fin 2023 déficitaire de (-24 k€).

### 2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont les participations des communes membres à la section « Centre de secours ». Cette section est financée uniquement par les participations des communes membres, les excédents passés sont épuisés depuis 2022.

La participation des communes est calculée au plus juste des besoins pour une section à l'équilibre.

Il est proposé d'augmenter le montant de la participation des **communes membres de +1,49 €** pour le fixer à 39.69 € par habitant soit une hausse de +3.9%. Cette hausse est proche de la hausse subie sur la contribution au SDIS, le SIVOM faisant office de « boîte aux lettres » sur cette section.



## VI. Section « CSAPA »

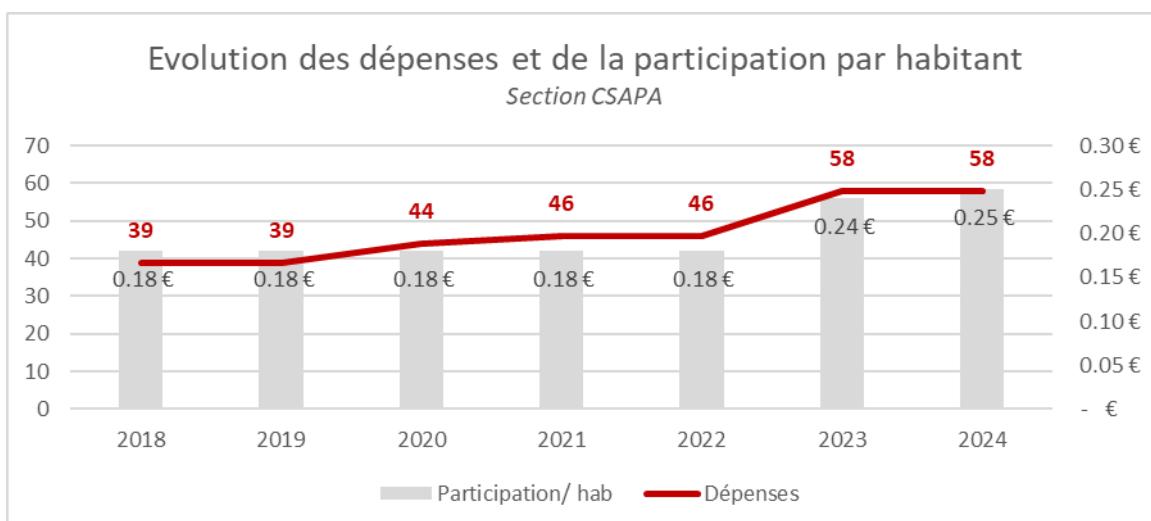
La section « CSAPA » sert à financer la rémunération de la secrétaire de l'antenne du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie du Centre Hospitalier de Versailles, sise à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

Depuis 2022 et l'épuisement des excédents passés qui permettaient d'absorber la hausse des charges, la section est déficitaire.

La contribution des communes est votée au plus juste pour que la section soit à l'équilibre, mais les prévisions se sont avérées en dessous des charges appelées.

Les charges salariales de la secrétaire de l'antenne du Centre de Soins sont d'environ 48 k€ et la part de la section « CSAPA » pour les frais de personnel des services ressources mutualisés d'Unilys et les indemnités des élus est d'environ 11 k€.

Le syndicat doit augmenter en 2024 la participation des communes afin d'équilibrer la section : hausse de **+0.01 €**, soit un total de 0.25 €/hab (+4%).



**Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver le rapport d'orientation budgétaire.**

**Annexe n°1****Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye****1. Le territoire du Syndicat**

Toutes les communes adhèrent à la section fourrière, ce qui n'est pas le cas pour les autres compétences. Ainsi, la section « fourrière » comprend 40 communes, le SIVOM Maisons-Mesnil composé de deux communes et la Communauté de Communes de Gally-Mauldre composée de trois communes.

**a. Section Fourrière**

La Fourrière intercommunale, située à Poissy, a la particularité d'être à la fois une fourrière automobile et animale. Elle a déménagé en novembre 2021 afin de permettre la construction du futur centre d'entraînement du Paris Saint-Germain. La capacité d'accueil de cette dernière est de 19 box pour chiens et de 18 cages à chats pour la partie animale, et de 206 emplacements véhicules légers, 15 caravanes et 5 poids lourds pour la partie véhicule. La section fourrière est la seule carte du syndicat qui regroupe l'ensemble des communes.

**b. Section Centre de Secours**

Depuis la départementalisation des SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), le SIVOM n'a plus en charge que :

- le financement du 13eme mois des sapeurs-pompiers du SDIS des Yvelines
- la collecte de la participation au SDIS de 7 communes membres et 1 Communauté de communes membre (pour les communes de Chavenay, Feucherolles et Saint-nom-la-Bretèche, adhérentes au SIVOM).

**c. Section CSAPA**

Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) a pour mission d'assurer l'accueil et l'information de toute personne confrontée à un problème de toxicomanie (drogues, médicaments...). Il vise à permettre une prise en charge médico-psychologique, un accompagnement socio-éducatif, une aide à l'insertion ou la réinsertion, ainsi qu'un soutien aux familles. Cet accueil est gratuit et confidentiel. Le SIVOM finance le poste de secrétaire de l'antenne de Saint-Germain-en-Laye. 15 communes et un SIVOM adhèrent à la section CSAPA.

**d. Gestion des Vignes**

L'exploitation de la vigne située sous la terrasse du Château de Saint-Germain et sur le rond-point de Fourqueux est destinée à la production de pinot noir. Elle compte 2000 pieds de vigne sur une superficie de 2000 m<sup>2</sup>. Les communes de Saint-Germain-en-Laye et du Pecq adhèrent à la section Gestion des Vignes et participent à parts égales à son fonctionnement.

**2. Les compétences du Syndicat**

Les compétences du SIVOM sont au nombre de 4 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- Fourrière automobile et animale
- Centre de secours contre l'incendie
- Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)
- Gestion des Vignes

**SIVOM - ROB 2024**

**Annexe N° 2**

**ETAT DE LA DETTE 2024-2028**

| Nature<br>(Pour chaque ligne, indiquer le<br>numéro de contrat) | Type de prêt<br>(court ou<br>long terme..) | Caractéristiques    |       |                      |   |                                  |                   |                              |       | Capital restant dû € |                   |                   |                   |                  |                  |
|---|--|---------------------|-------|----------------------|---|----------------------------------|-------------------|------------------------------|-------|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|
|   |  | Organisme prêteur   | Durée | Date de<br>signature | Date d'émission ou<br>date de<br>mobilisation | Date du premier<br>remboursement | Nominal €         | Type de<br>taux<br>d'intérêt | Index | Taux                 | 31/12/2024        | 31/12/2025        | 31/12/2026        | 31/12/2027       | 31/12/2028       |
| 8670076 (Réaménagement<br>Fourrière)                            | LT   | CAISSE<br>D'EPARGNE | 15    | 22/07/2010           | 01/10/2010                                    | 25/01/2011                       | 170 000,00        | F                            | -     | 3,32%                | 14 140,14         | 3 579,11          | -                 | -                | -                |
| MON546101EUR  | LT   | BANQUE POSTALE      | 10    | 05/12/2023           | 29/12/2023                                    | 01/04/2024                       | 150 000,00        | F                            | -     | 4,28%                | 138 750,00        | 123 750,00        | 108 750,00        | 93 750,00        | 78 750,00        |
| 1641 Emprunts en euros auprès<br>d'établissements de crédits    |  |                     |       |                      |   |                                  | 320 000,00        |                              |       |                      | 152 890,14        | 127 329,11        | 108 750,00        | 93 750,00        | 78 750,00        |
| <b>Total général</b>  |  | <b>TOTAL</b>        |       |                      |   |                                  | <b>320 000,00</b> |                              |       |                      | <b>152 890,14</b> | <b>127 329,11</b> | <b>108 750,00</b> | <b>93 750,00</b> | <b>78 750,00</b> |